

10° Assemblée Générale des Peintres et Sculpteurs
24 Mai 1968

Au cours de cette Assemblée, très restreinte quant au nombre de ses membres, il s'est institué un débat au cours duquel ont été principalement évoqués :

- le problème de "l'Art et les ouvriers" (un ouvrier a spontanément pris la parole)
- la définition du "Comité d'action Arts Plastiques" par rapport au mouvement et ses relations futures avec l'assemblée des Peintres et Sculpteurs.

11° Assemblée Générale des Peintres et Sculpteurs
25 Mai 1968

A l'ouverture, cette assemblée étant encore plus restreinte que la veille, il a été décidé d'un commun accord qu'elle se constituerait en ce jour en commission de travail sur les points suivants :

- 1) La contestation de toute vente dans le cadre de la grève sans l'accord du comité de grève.
- 2) L'article paru sur le "Monde" du 24 Mai ayant trait, entre autres, au "rapport Flocon".

A partir de ces points, deux motions ont été respectivement élaborées :

- 1) "Toute exposition ou vente faite au profit de la grève qui n'émane pas directement de ses comités se verraient condamnés comme non valable"
- 2) "Les textes et communiqués de presse émanant pas des comités de grève après vote des A. G. sont condamnés comme non représentatifs de la volonté générale."

Cette dernière motion a été votée à titre indicatif à l'unanimité, puis entérinée à l'unanimité moins trois voix et une abstention par l'Assemblée Générale. Elle sera communiquée à la presse et aux différents comités, comité national des Ecoles d'Art, comité d'action culturelle, comité d'action d'Art Plastique, etc...

En outre, il a été évoqué les points suivants :

- L'expédition aux "Patrons" d'une demande de démission de leur rôle de "Patron"

- La position du CNEA (Comité National des Ecoles d'Art) vis à vis de la grève.

- Le diplôme ~~et~~ la grève.